Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20261029-D26_29_10_0002-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
KERMOROC'H

22140

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H
EN DATE DU 29 octobre 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yann BOURGES, le maire.

Présents : Yann BOURGES, Hervé LE BRIS, Bénédicte LABAT, Philippe GILLE, Séverine GUEGUEN, Marion ROUSSEAU, Delphine CALVEZ, Emmanuel POULAIN, Pierre GAUTIER
Absents : Émile MONFORT, Éloïse RICHARD
Secrétaire de séance : Séverine GUEGUEN

Nombre de membres au conseil					11	**Date convocation 22.10.2026**
Nombre de présents					9	
Nombre de votants					9	
Pour	**9**	Contre	0	Abstention	0	

Délibération N° 29-10-0002 - Objet : Église : travaux supplémentaires en électricité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de mise aux normes et en sécurité de l'installation électrique est terminée.
Il précise que lors de l'intervention de l'entreprise Le Bescond Etienne, il a été constaté que certains éléments étaient à réaliser en plus dans l'église. Certains travaux supplémentaires ont été demandés : Éclairage coté gauche de l'autel, hublots d'éclairage dans l'escalier du clocher, prises électriques en plus.
Le devis initial est de 5 078,44€ TTC (soit un montant de 4 232,03€ HT).
Le devis initial a été validé par les élus lors du conseil municipal du 5 juin 2026 (délibération n°05-06-0002).
Le montant des travaux supplémentaires est de 914,88€ TTC (soit un montant de 762,40€ HT).
Le maire informe les élus qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour valider le coût des montants supplémentaires.

Après échanges, les élus valident la décision d'avoir fait les travaux supplémentaires en électricité dans l'église, et valident le montant de 914,88€ TTC (762,04€ HT) pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- ***VALIDE la décision du Mr le maire d'avoir fait réalisé les travaux supplémentaires dans l'église pour la mise aux normes électrique, lors de l'intervention de l'entreprise ;***
- ***VALIDE le montant de 914,88€ TTC (762,04€ HT) pour les travaux supplémentaires de mise aux normes électrique dans l'église.***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Yann BOURGES

La secrétaire,
Séverine GUEGUEN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture de Saint-Brieuc le 03 novembre 2026 et de la publication le 03 novembre 2026.